

Présentation au Comité spécial sur la réforme électorale

Destinataire : Le Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes

Auteure : Sophie Normand, étudiante, Université d'Ottawa

Date : 7 octobre 2016

Thème : Arguments pour la représentation proportionnelle au Canada

MESURE RECOMMANDÉE

Mettre en place un système de représentation proportionnelle avec liste ouverte au Canada afin de mieux refléter la répartition géographique de la population canadienne à la Chambre des communes.

ENJEU

Le système électoral en vigueur au Canada, fondé sur le scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT), ne permet pas de représenter avec exactitude les différentes régions et les enjeux qui leur sont propres à la Chambre des communes. Le système de circonscriptions actuellement utilisé prévoit l'élection d'un seul représentant par circonscription à la Chambre des communes, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'un député suffit pour une région donnée. De plus, le SMUT ne reflète pas avec exactitude le pourcentage de votes qu'un parti obtient dans une élection au moment de la répartition des sièges. Par exemple, à l'élection fédérale de 2011, le Parti conservateur a formé un gouvernement majoritaire après avoir reçu seulement 37 % des voix. De la même façon, le gouvernement majoritaire libéral actuellement au pouvoir a été élu avec seulement 39 % du vote.

CONTEXTE

Le SMUT divise le pays en circonscriptions électorales et des candidats se présentent pour y être élus. Ce système permet à un candidat par parti politique de se présenter dans un comté, et la personne qui reçoit le plus de votes remporte le siège de la circonscription. Selon

cette logique, un candidat peut remporter un comté avec seulement deux votes si son adversaire n'en a obtenu qu'un. Des efforts ont été investis afin de rendre le système plus proportionnel, mais aucun changement n'a été mis en place.

Les systèmes de représentation proportionnelle (RP) utilisent des scrutins de liste qui sont soit ouverts ou fermés, ce qui permet aux électeurs de voir pour qui ils votent et de choisir parmi plusieurs candidats lesquels ils veulent comme représentants. Ces candidats sont ensuite élus dans le cadre d'une élection populaire. Un système de RP divise également le pays différemment : plutôt que de diviser une région en plusieurs petites circonscriptions représentées par un député chacune, la région aurait plusieurs représentants. Un tel système a été adopté au Brésil, en Autriche, au Danemark, en Russie et en Afrique du Sud.

FACTEURS À CONSIDÉRER

Récemment, deux gouvernements majoritaires ont été élus consécutivement, ce qui leur a permis de concrétiser leur programme politique sans aucune opposition. Les systèmes de RP font en sorte qu'il est plus difficile pour un parti de former un gouvernement majoritaire. Conséquemment, le processus d'adoption des lois est plus lent. Toutefois, une législation rapide ne devrait pas être l'objectif de nos dirigeants : un gouvernement efficace ne se traduit pas par un gouvernement effectif, et le véritable objectif de tous les gouvernements devrait être de tenir autant de débats constructifs qu'il en faut pour voter les meilleures lois possible pour les Canadiens.

Les systèmes de RP encouragent davantage la coopération entre les partis, puisque les gouvernements minoritaires doivent gagner l'appui des partis d'opposition pour veiller à ce que les projets de loi soient adoptés. Dans un système de RP, les partis seraient obligés de négocier davantage entre eux plutôt que d'imposer des projets de loi en ayant recours à l'attribution de temps et en limitant les débats.

Les systèmes de RP à liste ouverte permettent aux électeurs de connaître à l'avance les candidats et de choisir à partir de la liste lesquels ils souhaitent voir se présenter à l'élection. Une liste fermée créerait plutôt une situation de choix à l'aveugle, car les électeurs ne connaissent pas les candidats, qui sont plutôt choisis par les dirigeants du parti. Les listes ouvertes sont plus transparentes et autorisent une plus grande diversité de représentation, puisque les électeurs peuvent choisir le candidat qui, selon eux, les représentera le mieux. Ils ne sont pas pris avec le candidat préféré des élites du parti.

OPTIONS

- 1) Instaurer graduellement un système de RP à liste ouverte au Canada.
- 2) Ne pas instaurer de système de RP au Canada et maintenir le statu quo.

MESURE RECOMMANDÉE

Option 1 : Instaurer un système de RP à liste ouverte au Canada. Ce système permet aux Canadiens de choisir leurs candidats à partir de la liste d'un parti. La population est également mieux représentée à la Chambre des communes, en fonction de leur région. Un tel système permet à plus d'un député de lutter pour obtenir la confiance des électeurs dans une région donnée, plutôt que de laisser à une seule personne le soin de représenter une vaste zone géographique. Un système de RP à liste ouverte favoriserait aussi une plus grande collaboration entre les partis à la Chambre des communes, puisque la probabilité d'élire un gouvernement majoritaire serait plus faible. Un tel système pourrait également encourager un peu plus de décorum en général à la Chambre des communes, lequel a sérieusement fait défaut dans les dernières années.

Changer une chose aussi fondamentale que notre système électoral est un débat qui devrait transcender les allégeances politiques. L'objectif devrait plutôt être de trouver un système électoral qui reflèterait avec exactitude la répartition géographique des électeurs au pays et qui traduirait plus fidèlement le pourcentage des votes que chaque parti reçoit en nombre de sièges qu'il obtient à l'Assemblée. Bien humblement, je suis d'avis que la représentation proportionnelle devrait être adoptée comme nouveau système électoral, car je crois que c'est le mode de scrutin qui peut le mieux satisfaire les buts susmentionnés.